

**Lochrist Auto-école
4 Rue Emile Zola
56 650 Inzinzac-Lochrist**

ENJEUX et DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B / CS / AAC/ BA » DU PERMIS DE CONDUIRE

PARTIE 1 : LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les objectifs à travailler et à valider par des approches différentes

Il vous guide dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

PARTIE 2-1 : Le déroulement de la formation

Dans un premier temps, vous travaillerez le code de la route avec un accès en salle pour des tests aux heures d'ouvertures et des cours collectifs pour aborder les thèmes du code de la route et de la sécurité routière.

En complément, une partie de la formation code peut se faire à distance via le code internet.

Voici la liste des thèmes que vous travaillerez :

C : Le conducteur

U : Les autres usagers

D : Réglementation générale et divers

M : Eléments mécanique et autres équipements liés à la sécurité

S : Equipement de sécurité des véhicules

P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

L : Dispositions légales

R : La route

E : Règles d'utilisation du véhicule avec le respect de l'environnement

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Médicament,
- Fatigue
- Distracteurs + **(PADA)**

Il faudra assister à au moins 4 cours théoriques avec un enseignant dans nos locaux :

Cours collectifs en présence d'un moniteur :

Mardi de 17h30 à 19h30 : Thèmes D / M + Thèmes C / U

Mercredi de 17h30 à 18h30 : Thèmes S / P + Thèmes L / R / E

Vendredi de 17h30 à 19h30 : Thèmes L / R / E + corrections series dvd en interrraction

Samedi de 12h à 13h : Thèmes de sécurité routière (alcool, stupéfiants, vitesse, médicament, téléphone, fatigue...)

Détails des thèmes ci-dessus (exemple C = Le conducteur)

Test de code aux heures d'ouvertures du bureau

Et se renseigner à l'accueil pour connaître les thèmes abordés lors des cours.

Lorsque vos résultats nous sembleront satisfaisants et après avoir assisté aux 6 cours obligatoires, vous débuterez l'apprentissage de la conduite.

PARTIE 2-2 Le programme de la formation

Ce programme rassemble un ensemble de connaissances et de compétences à acquérir afin de devenir un conducteur responsable, conscient de sa sécurité et de celle des autres.

Il vous permettra de comprendre les règles du code de la route, l'influence des lois physiques et les aspects psychologiques/physiologiques d'un conducteur.

Il vous permettra aussi d'apprendre à manipuler un véhicule automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Découvrez ci-dessous, la progression, en 4 étapes, qui vous accompagne dans l'acquisition de vos compétences (savoirs comportementaux, techniques et environnementaux).

PROGRAMME DE FORMATION REMC B^{B1}
Arrêtés du 20 juillet 2013 / 19 janvier 2016 Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- a Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d Démarrer et s'arrêter.
- e Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f Utiliser la boîte de vitesses.
- g Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h Regarder autour de soi et avertir.
- i Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2 APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

- a Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c Adapter l'allure aux situations.
- d Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- f Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g S'arrêter et stationner en épl, en bataille et en créneau.

3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- a Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b Croiser, dépasser, être dépassé.
- c Passer des virages et conduire en dénivelé.
- d Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.

4 PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SÛRE ET ÉCONOMIQUE

- a Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation).
- f Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g Pratiquer l'écoconduite.

Auto-école: **LOCHRIST AUTO ÉCOLE**
1 rue Emile Zola
43000 IRPINZAC LOCHRIST
Tél : 02 37 66 69 88
Agrément : E1705600070
tél : 031 055 082 00013

N° d'agrément: **E 17056 00070**

Responsable pédagogique:
Jan BESNON Inuit
Jan VISBECK Mathilde

Bien sur, votre formateur sera à vos côtés tout au long de votre formation pour vous guider et vous conseiller !

Il vous précisera les critères et les conditions de réussite qui sont prévues et il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser et des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions en salle ou sur internet (à distance) ce qui demande de l'entraînement. En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

L'auto-école se charge de l'inscription aux centre d'examen / où c'est à vous de vous inscrire auprès d'un organisme agréé. Pour cette seconde option, il faut nous contacter pour obtenir le lien des prestataires agréés et votre numéro NEPH.

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Durant ce délai, le nombre de tentative n'est pas limité.

Au-delà des 5 ans, votre réussite au code n'est plus valable,

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur et valider le REMC (35 heures en moyenne). Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite lorsque vous aurez terminé votre formation.

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser une manœuvre ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue
- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Ci-joint la grille d'évaluation, obtenu dès le lendemain de l'examen, sur le site « RDV permis »,

Demande de Titre : L'auto-école se charge de la demande de fabrication du titre sécurisé, ou vous expliquera les démarches à réaliser pour obtenir votre titre sécurisé.

**Lochrist Auto-école
4 Rue Emile Zola
56 650 Inzinzac-Lochrist**

PASSERELLE BOITE AUTOMATIQUE- BOITE MANUELLE

DEROULEMENT de la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie

Définition

Un véhicule code 78 limite la conduite aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales. Permis B code 78.

Le permis B est obligatoire pour conduire un véhicules à vitesse manuel.

Déroulement

Il faut avoir obtenu le permis B code 78 depuis au moins 3 mois d'obtention de la catégorie B78 du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école labellisée (arrêté du 26 février 2018 – décret n°2015-790 du 30 juin 2015).

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie B du permis de conduire par les titulaires de la catégorie B78 depuis au moins 3 mois.

Vous pourrez conduire un véhicule à boite manuel dès que vous serez en possession du permis B.

La formation pratique est constituée de deux séquences

Séquence1:durée de 2 heures

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 : durée de 5 heures

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et

Avec le permis B

On peut :

- conduire un véhicule à boite automatique et à boite manuel.

**Lochrist Auto-école
4 Rue Emile Zola
56 650 Inzinzac-Lochrist**

PERMIS BOITE AUTOMATIQUE

Cette formation peut s'appliquer aussi bien à la conduite accompagnée qu'à la filière traditionnelle.

Après la formation au code et à l'obtention de celui-ci, vous effectuerez un minimum de 13h de conduite. Ce permis permet uniquement la conduite de véhicules équipés de boîtes automatiques.

Si vous désirez par la suite, obtenir l'autorisation en boîte manuelle, un perfectionnement de 7h sera à réaliser à l'auto-école.